



Le croyant ne cessera d'être dans une largesse dans sa religion aussi longtemps qu'il ne versera pas un sang interdit.

D'après Ibn 'Umar (qu'Allah les agrée tous les deux) qui a dit : Le Messager d'Allah ﷺ a dit : " Le croyant ne cessera d'être dans une largesse dans sa religion aussi longtemps qu'il ne versera pas un sang interdit. "

[Authentique] [Rapporté par Al Bukhârî]

Le Prophète ﷺ a informé que le croyant ne cessera d'être dans une largesse et une étendue dans ses œuvres vertueuses et dans l'espoir de la miséricorde d'Allah, Son pardon et Son absolution jusqu'à ce qu'il tue une personne qu'il est interdit de tuer, alors même ses œuvres le réduiront à l'étroit parce qu'elles ne compensent pas le fardeau du meurtre qu'il a commis et la gravité de son péché qu'il porte.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/66203>

النّجّات الخيريّة
ALNAJAT CHARITY



لجنة الدعوة الإلكترونية
E-DAWAH COMMITTEE

